



DIRECTION GENERALE
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
Département pilotage et gestion des personnels

D E C I S I O N

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS,

VU le code forestier ;
VU la NDS 97-G-790 portant sur la gestion administrative des personnels de droit privé à l'Office national des forêts ;
SUR la proposition du directeur des ressources humaines par intérim,

D E C I D E

Article 1^{er} :

Monsieur Yves JACOB, cadre supérieur, est nommé directeur de l'agence territoriale de Rouen - poste n° 8596 classé A4 – au sein de la direction territoriale Seine-Nord à compter du 1^{er} octobre 2022. Sa résidence administrative est fixée à Rouen (76).

Article 2 :

La présente décision peut être contestée par recours gracieux devant le directeur général de l'Office national des forêts ou déférée devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification dans les conditions fixées aux articles R.421-1 à R.421-7 du Code de justice administrative. La juridiction administrative compétente peut être saisie par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 3 :

Le directeur des ressources humaines par intérim est chargé de l'exécution de la présente décision.

Maisons-Alfort, le 30 SEP. 2022

Le Directeur général par intérim

Olivier ROUSSET

